

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
-----  
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
-----



Location d'une salle de réunion à la pépinière des innovations en faveur de la société YSLAB

N° DEC.2025.04.107.DECTI

**LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, B55 compte 752 – 950 – 9508 ;

Vu la délibération n°29 en date du 19 décembre 2024 relative aux modalités de mise à disposition des salles de réunion de la pépinière des innovations ;

Considérant la demande de madame Nathalie RENAULT, en sa qualité de responsable administrative de la société YSLAB en date du 4 avril 2025, pour la location de la salle de réunion n°1 à la pépinière des innovations,

Sur proposition du directeur général des services ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Quimper Bretagne Occidentale met à disposition de la société YSLAB la salle de réunion n°1 à la pépinière des innovations la journée du 12 juin 2025 pour l'organisation d'une formation.

**Article 2 :** La mise à disposition est consentie en contrepartie d'une redevance d'un montant de 95 € H.T. conformément à la délibération n°29 précitée. Un contrat de mise à disposition sera signé entre les deux parties.

### **Article dernier : Exécution**

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 14 avril 2025

La présidente,  
Isabelle ASSIH

#### **ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025  
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250414-DC1712H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*